LETTRE

PASTORALE

DE M. L'EVEQUE

DE

CHALONS-SUR-MARNE,

Au Clergé Séculier et Régulier et aux Fidèles de son Diocèse.

ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-TONNERRE, par la Miséricorde Divine, et la Grace du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Châlons-sur-Marne, au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au milieu de tous les malheurs qui affligent la Religion, Nos très-chers frères, vous êtes sans doute surpris de ne point entendre la voix de votre Evêque. Vous demandez sans doute comment dans le tems même que vous avez le plus besoin de consolation et de lumiè-

res, nous semblons vous livrer à vos propres anxiétés, et garder un pusillanime silence, quand tout nous fait une loi d'encourager votre piété et de soutenir votre foi.

Nous nous hâtons, N. T. C. F., de prévenir un tel reproche : et comment pourrions-nous donc abandonner ainsi un troupeau qui nous est cher à tant de titres ? Comment surtout oublier une Ville qui a la gloire d'avoir réclamé la première pour la conservation de son Siège, et qui gémit encore plus que toute autre de voir périr tous ses établissemens religieux qui faisoient son plus bel ornement, pour être tristement remplacés par la misère, la ruine et la mort.

Permettez-nous donc d'épancher dans votre sein, notre douleur profonde. Hélas ! il n'est donc plus qu'un vaste désert ce temple auguste, non moins respectable par son antiquité que par sa prééminence ! Elle est donc dispersée cette école sacerdotale, que nous voyions depuis plusieurs années prospérer sous nos yeux ! Ils n'ont donc plus de père et de soutien, ces jeunes élèves dont l'entretien faisoit notre plus douce jouissance et notre plus sacré devoir ? Qui a donc ainsi suspendu la majesté des cérémonies et la pompe du

culte Saint? Qui a donc comdamné à la proscription les premiers coopérateurs de notre épiscopat? Qui a donc pû les dépouiller de leur état, au nom de la liberté, après avoir été dépouillés de leurs biens, au nom de la propriété? Comment sont donc tombés tous ces monumens vénérables de la piété antique? Ah! si c'étoit des étrangers, des nations ennemies ou conquérantes, qui eussent ainsi porté la désolation et le deuil dans le sanctuaire, nous pourrions peut-être trouver quelque adoucissement à la douleur qui nous oppresse; mais que ce soient non-seulement nos frères dans la société, mais encore nos enfans dans la foi; voilà, N. T. C. F., l'amère réflexion qui égale à notre tristesse, notre surprise et notre étonnement.

Que de malheurs et de ruines nous investissent de toutes parts! Si tout-à-coup le résultat de tant d'innovations funestes se fût présenté à vos yeux: si par une soudaine loi on eût tout à la fois envahi les biens de l'Eglise respectés chez toutes les nations, dépouillé tous les titulaires et anéanti d'un bout du Royaume à l'autre toutes les fondations, chassé plus de cinquante Evêques de leur siége, supprimé tous les monastères de l'un

et de l'autre sexe, proscrit la perfection évangélique comme inconstitutionnelle dans la personne des Religieux, renversé toutes ces basiliques augustes, dont la plupart sont plus anciennes que le trône, et existent même avant la Nation; et qu'on eût terminé cette fatale loi par le refus solemnel de déclarer religion de l'Etat, la religion catholique que professe l'Etat; nous vous le demandons, N. T. C. F., qui de vous n'eût pas été allarmé? Qui de vous n'eût pas même douté de la possibilité de ces funestes entreprises? Cependant ce qui vous eût saisi d'effroi dans son ensemble ne vous a peut-être que foiblement frappé dans ses destructions progressives; avec quel art vous y a-t-on préparé? Et par quelle gradation calculée êtes-vous enfin parvenus jusqu'à cette organisation dite *civile* du Clergé qui vient mettre le comble à ses tribulations et préparer son entière ruine.

Nous ne nous étendrons pas ici, N. T. C. F., sur les principes constitutifs de l'Eglise, déjà développés dans l'*exposé* des Evêques, Députés à l'Assemblée Nationale, ni sur ceux qui sont discutés dans la Lettre pastorale de notre vénérable collègue, l'Evêque de Boulogne, que nous croyons devoir vous envoyer

comme supplément d'instruction. Vous y verrez que des Ministres de la Religion ne peuvent être sous aucun rapport mandataires des peuples. Que l'Eglise a reçu de son divin instituteur le droit de se gouverner elle-même ; que ce pouvoir céleste ne consiste pas seulement à fixer les points de la doctrine, mais encore l'ordre même de la discipline ; que sa législation est à elle, comme ses dogmes et sa morale ; qu'en la privant du droit de régler elle-même son regime extérieur, on lui enlèveroit jusqu'au moyen de se perpétuer ; que la Puissance civile est aussi incompétente pour régler le régime extérieur, que le fond même de la Religion ; et qu'ainsi la nouvelle organisation du Clergé, comme émanée du seul Pouvoir civil, ne peut qu'être et illégale dans son principe et nulle dans ses effets.

Mais que seroit-ce, N. T. C. F., si sous le nom de Constitution *civile* du Clergé, elle brisoit réellement sa Constitution spirituelle et divine ; et que croyant changer avec des mots la nature des choses, on pénétrât réellement dans l'intérieur du sanctuaire, en prétendant ne diriger que l'extérieur du temple? Nous le savons sans doute, que pour

ménager encore la piété des fidèles, on ne leur montre ici que des arrangemens purement temporels qui n'intéressent point la foi. Mais quoi! n'est-ce donc pas un dogme catholique que la nécessité de l'institution canonique dans la seule et unique forme que l'Eglise prescrit? n'est-ce donc pas un dogme catholique que la supériorité des Evêques sur les Ministres inférieurs? n'est-ce pas un dogme catholique que le droit exclusif des premiers Pasteurs à l'enseignement et à l'exercice de e jurisdiction spirituelle? n'est-ce pas un dogme catholique que la primauté exercée de droit divin par le successeur de Saint-Pierre, primauté qui n'est point un vain honneur, mais un vrai titre de surveillance et de gouvernement qui ne le place ainsi au sommet de la hiérarchie, que pour en faire le suprême modérateur de l'Eglise universelle. Que fait cependant la nouvelle organisation du Clergé? Elle nomme de plein droit les Vicaires de l'Episcopat: elle transporte arbitrairement la jurisdiction spirituelle à ceux qui ne l'ont point, et l'ôte à ceux que l'Eglise en a déjà investis: elle concentre l'autorité épiscopale et l'enseignement même dans une Assemblée presbytérale: elle dénature le

régime ecclésiastique, en y transportant une forme républicaine, essentiellement opposée à son esprit de subordination et d'unité : elle rend le souverain Pontife, centre de l'unité et Chef auguste de tous les Pasteurs, étranger au gouvernement de l'Eglise ; et déplaçant ainsi cette admirable distribution des différens degrés de l'ordre hiérarchique, elle crée un gouvernement tout nouveau, qui ne sauroit même exister *civilement*, parce que tout corps où il n'y a ni inférieurs ni supérieurs, porte avec lui le principe incurable de sa dissolution.

Ce n'est pas, N. T. C. F., qu'on ait eu soin de colorer ces entreprises inouies de certains ménagemens, mais ce n'est que pour tendre plus sûrement au but. C'est ainsi que l'on conserve au Pape sa qualité de Chef de l'Eglise, mais en la rendant nulle et sans exercice; aux Métropolitains, leur prééminence, mais en n'en faisant qu'un droit précaire et illusoire; aux Evêques et aux Pasteurs, un fantôme d'institution qui n'est point celle que l'Eglise donne. C'est ainsi que l'on exige pour leur installation un Serment sur la foi catholique ; mais par une déclaration générale, à la faveur de laquelle

on peut cacher toutes les hérésies ; que l'on demande aux nouveaux Evêques une lettre de communion au Pape, mais dont la teneur est arbitraire, et qui, aussi vague que le Serment, peut lui être adressée, comme on l'a vu souvent, par un Evêque schismatique, de sorte que toujours soumis à l'Eglise et ne l'écoutant pas, lui laissant par le droit une autorité qu'on lui enlève toute entière par le fait ; aimant mieux favoriser le schisme que de le prononcer, et dénouer insensiblement les liens de l'unité que de les rompre avec violence, on ébranle d'autant plus fortement l'édifice, que les coups qu'on lui porte sont moins directs et plus enveloppés.

Jugez maintenant, N. T. C. F., si toutes les nouvelles loix ecclésiastiques se bornent à de simples démarcations diocésaines, comme on le répète sans eesse : jugez ensuite si ces divisions territoriales, qui ne peuvent se faire sans diviser le pouvoir de l'Eglise, sont étrangères à l'Eglise : dites si la direction toute divine des ames et des consciences peut être ainsi soumise, sans formes canoniques, à des convenances locales et purement symmétriques : et prononcez enfin, d'après votre seule droiture naturelle, si, sans trahir notre conscience,

conscience, nous pouvons donner les mains à une organisation prétendue civile, dont le moindre défaut est de nous être proposée par une puissance radicalement incompétente, dont il n'y a pas un seul exemple dans toute la tradition qui contredit ouvertement la discipline actuelle de toute la catholicité, et qui, par ses formes insolites et son tissu incohérent, seroit autant une source féconde de malheurs pour l'Etat, que de scandales pour l'Eglise.

Il se présente ici pour vous, N. T. C. F., une réflexion bien importante, c'est que la cause de l'Eglise est celle de tout le Peuple Catholique, que les prérogatives des Pontifes sacrés sont essentiellement liées avec les droits des derniers des Fidèles ; qu'en défendant notre autorité sainte, nous défendons votre propre croyance ; que vos Evêques sont à vous, comme votre baptême est à vous, comme votre foi est à vous, comme le sang de vos pères qui l'ont professée est à vous; qu'on ne peut vous ôter arbitrairement les Juges de votre doctrine et les pères de votre morale, sans exercer sur vous la plus injuste tyrannie, et que ceux qui oseroient prétendre avoir le funeste pouvoir de disposer de votre

religion ; violeroient la plus sacrée, la plus auguste de vos propriétés, celle de vos principes et de votre conscience.

Ainsi, N. T. C. F., votre conduite dans ces déplorables circonstances se trouve tout naturellement tracée. On vous assigne de nouveaux Pasteurs, demandez qui vous les donne. On vous délègue de nouveaux Evangélistes, demandez qui vous les envoie. On établit de nouvelles Chaires pontificales, demandez qui les fonde ; si on vous dit que c'est l'Eglise, n'écoutez donc ici que la voix de l'Eglise ; si l'on prétend que c'est vous, abjurez un pouvoir que vous n'avez pas, et un droit qui annulleroit tous vos droits, puisque le premier et le plus beau de tous, est celui d'être sûrs que vous n'avez point de faux Prophètes qui vous égarent ; que les Pasteurs qui vous conduisent ne sont pas des intrus, et que jamais vous n'obtiendrez cette précieuse certitude qu'en les recevant de l'Eglise et par elle de Jésus-Christ.

Il est un autre piège, MM., contre lequel il importe beaucoup encore de précautionner votre foi. C'est de ne voir dans ces étranges nouveautés que le rétablissement des Lois anciennes, et le retour à l'état primitif de

l'Eglise. Ainsi ont parlé les hérétiques de tous les tems. Ainsi les prétendus réformateurs des siècles derniers se vantoient-ils de ramener les tems apostoliques. Mais d'abord, dans quel tems et à quelle époque a-t-on fait d'importans changemens dans l'Eglise, sans elle et malgré elle? Qu'elle puissance peut les faire revivre ces lois que celle qui les a abrogées? N'est-pas une contradiction de forcer l'Eglise à reprendre des lois qu'elle a cru devoir changer? Est-il bien vrai d'ailleurs que la nouvelle organisation soit conforme au régime des premiers siècles? Est-il vrai que les Pontifes ayent été jamais choisis sans le concours du Clergé? Est-il vrai que l'on ait vu dans aucun tems ces assemblées populaires où le Payen, le Juif, l'Athée déclaré donnassent des Pasteurs au Peuple catholique? et les plus ardents propagateurs de la nouvelle doctrine, ne sont-ils pas encore à nous fournir un seul exemple d'une si scandaleuse discipline?

Et au fond, N. T. C. F., que veut-on dire quand on feint de vous proposer de ramener les premiers siècles? Quoi! qu'il faut dépouiller les Autels pour les rendre plus vénérables? ou avilir les Saints Ministres pour les

rendre plus utiles ? Quoi ! que l'Eglise d'abord foible et obscure dans le commencement, n'a pas pu acquérir de la splendeur et de la Majesté en régnant sur un grand Empire? Est-ce donc bien sérieusement qu'on nous rappele le tems des Catacombes! Est-ce donc bien pour la Religion de l'Etat, dont l'étendart est placé sur la Couronne des Monarques, qu'on veut faire revivre ces jours de deuil, où elle ne comptoit ses triomphes que par le nombre de ses martyrs ? Et il seroit donc vrai que persécutée sous les Rois Catholiques, comme elle l'étoit sous les Empereurs Payens, elle n'auroit ainsi marché de succès en succès, de conquêtes en conquêtes, que pour revenir, après dix huit siècles, aux humiliations et aux chaînes de son berceau.

Souffrez encore que nous vous le demandions, Nos très-chers frères : desirez-vous sincèrement de voir revivre l'Eglise de Jérusalem ? Viendrez-vous donc mettre à nos pieds une partie de votre héritage pour le soulagement des pauvres ? Voulez-vous de bonne foi que nous reprenions l'ancienne autorité de notre ministère ? Permettrez-vous que nous inspections vos mœurs et vos familles, et la manière dont vous remplissez

les devoirs de votre religion ? Que nous réglions vos abstinences ; que nous vous imposions les peines canoniques ; enfin que nous vous reprenions avec cette sainte vigueur qui caractérise le zèle apostolisque ? Sans doute que quelle que soit la dépravation actuelle, c'est à nous à donner les premiers l'exemple, et que *le jugement doit toujours commencer par la maison de Dieu.* Mais comment sera-t-il possible que le pasteur devienne la régle du troupeau si le troupeau ne veut plus de régle ? où seront nos devoirs de péres, si nous n'avons plus d'enfans ! Et ne sommes-nous donc pas autorisés à juger à cet égard de vos dispositions, par les scandales inouis qui souillent en ce moment toute la face du Royaume? O douleur! O affliction sans bornes! La corruption des mœurs est réduite en politique et en systême ; la Religion est baffouée sur les théâtres ; la profanation du Sanctuaire est devenue légale, les scènes sacrilèges se renouvellent de toute part ; *toutes les voies de Sion pleurent* ; le corps adorable de Jésus-Christ est livré chaque jour à des outrages sans exemples ; les chaires de l'erreur vont être rétablies, et les biens destinés à les soutenir sont les seuls déclarés inviolables ; un

monument national élevé au Patriarche des impies sur les débris des Temples, et à la vue de tous ces attentats qui jettent les vrais Fidelles dans une abîme de consternation, on ose nous parler du retour à l'esprit primitif de l'Eglise ! N. T. C. F., est-ce donc notre zèle qui s'égare ou le siècle qui est en délire ? Sont-ce les Pasteurs qui se trompent ou les ouailles qui ne veulent plus de Pasteurs ? Et quelle est donc cette dérision monstreuse de vouloir que nous soyons apôtres, quand vous nous dites hautement que vous voulez être payens ! Ne vous laissez donc pas éblouir, MM., par cet esprit d'inquiétude et d'innovation, qui, sous prétexte de tout réformer, ne tend rien moins qu'à tout détruire. Renouvellons-nous sans doute dans l'esprit du Christianisme qui ne s'est que trop affoibli; mais que ce soit dans l'ordre que nous trace la Providence. Songeons que Dieu n'a pas choisi d'autres moyens pour réformer l'Eglise, que l'Eglise elle-même. Demandez avec nous le Concile national ; c'est la seule voie que nous tracent les saints Canons, la seule qui soit conforme à l'esprit primitif de l'Eglise. Là, seront rappelés tous nos anciens devois. Là, seront discutés avec circonspection

les droit de Dieu et ceux de César : là, seront accordés tous les sacrifices que l'amour de la paix sollicitera et tous les changemens qui s'accordent avec la conscience. Nous refuser, MM., un moyen si canonique, et si conforme à la pratique constante de tous les siècles, ce seroit dire ouvertement que ce n'est point la régénération de l'Eglise que l'on demande ; mais sa destruction, que ce n'est point la continuation des abus que l'on craint, mais la restauration des saintes règles; et qu'on aime encore mieux la retenir dans l'esclavage et l'humiliation ; que de lui voir reprendre ses anciennes vertus et sa vigueur première.

Et cependant, MM., nous le réclamons envain ce Concile national conforme aux vœux exprès de tous les bailliages du Royaume.

Cette assemblée salutaire qui concilie si bien notre soumission comme Citoyens et notre autorité comme Evêques ; et bien loin de nous l'accorder, on ose nous en faire un crime : et l'on souffre qu'un Tribunal obscur, (1) dicte ses lois suprêmes à toute l'Eglise de France; et pour que rien ne manque à cette entreprise inouie, il faut que les Pas-

---

(1) Le Comité Ecclésiastique.

teurs soient forcés d'y souscrire par un nouveau Serment ; et le refus d'être infidèles à leur état, sera traité de rebellion ; et au mépris du droit naturel, toute portestation sera punie comme le dernier des crimes ; et au mépris de la Constitution même, on forcera des Citoyens jusques dans leur conscience ; et sans égard pour les scrupules de ames timorées, on scrutera jusqu'à leurs opinions ; et par une injustice sans exemple, on nous mettra dans la dure nécessité de perdre notre honneur ou notre subsistance, de périr sous le glaive de la misère ou de mentir à nos principes.

Pouvons-nous, MM., ne pas nous plaindre d'une oppression aussi barbare qu'elle est inconsèquente ? Les reconnoissez-vous ici ces *droits de l'homme* si vanté ? Est-ce-là cette liberté tant promise et achetée par tant de crimes ? Est-ce ainsi que devoit être baffouée la saint dignité de notre apostolat ? Et il est donc vrai maintenant que les Juges mêmes de la conscience, ne peuvent plus avoir une conscience à eux ? Mon Dieu ! Peut-être y auroit il plus d'héroïsme chrétien d'adorer en silence vos décrets inéfables, et de mettre humblement aux pieds de votre

croix

croix les opprobres amères dont il vous plaît de visiter votre Fglise, mais s'il y a des momens où il ne faut que se résigner et souffrir, il en est aussi où se taire est une une prévarication. S'il ne s'agissoit que de nous, nous pourrions dévorer en secret tant d'injustices et tant d'outrages ; mais il s'agit de notre peuple, il s'agit des ames qui nous sont confiées, pourrions-nous donc ne pas les avertir du péril imminent qui menace leur foi ? Si dans les temps de calme nous avons été foibles ; si dans les jours de la prospérité il nous est échappé des fautes, il est tems de les expier. C'est dans les grands malheurs que la foi se réveille. Heureux, MM., si notre amour pour la vérité nous attiroit de nouveaux outrages, et si, pour prix de nore zèle, nous pouvions mériter de souffrir pour Jésus-Christ.

Car il nous semble ici les entendre, ces apôtres de la liberté, trouver fort étrange que nous résistions aux ordres tyraniques que l'on intime à nos consciences ; nous accuser de soulever les peuples, quand nous sommes les premiers à donner l'exemple de la soumission dans l'ordre temporel ; d'être ennemis de la Constitution, quand nous avons

promis d'y être fidèles dans tout ce qui ne touche point l'essence de la religion; de regretter nos propriétés sacrées, parce que nous gémissons de voir les Pères des pauvres, à la charge de pauvres; de desirer le retour des anciens abus, parce que nous voulons rester Catholiques et Français; et nous qualifier de factieux et de rebelles, parce que nous faisons ces légitimes réclamations que le plus violent despotisme ne nous eût jamais interdites. Et quels factieux, quels rebelles, N. T. C. F., que ces hommes qui ne cessent de dire : dépouillez-nous, prenez nos biens, nos honneurs, notre liberté, nos vies mêmes, tout est à vous, excepté notre foi et notre conscience.

Et c'est ce que nous vous disons encore ici, N. T. C. F. Loin de nous tout Serment qui seroit contraire à celui de notre sacre; loin de nous cette pusillaminité honteuse qui nous feroit abandonner notre troupeau, sans consulter cette même Puissance qui nous l'a confié. Elle seule peut rompre ce lien spirituel qu'elle seule a formé. Ce n'est pas de l'Etat que nous tenons notre jurisdiction; l'Etat ne peut donc pas nous l'ôter. Les droits de la Nation ne sont pas ceux de l'Eglise; et

sans être parjures à l'une, on peut sans doute être fidèles à l'autre. Nous persistons d'autant plus fortement dans ces résolutions, que nous ne pouvous pas être soupçonnés d'aucune vue intéressée et ambitieuse. Qu'avons-nous donc à attendre maintenant dans l'exercice de l'Episcopat ? que des difficultés et des contradictions sans cesse renaissantes. Mais plus il nous présente en ce moment de peines et de dangers, plus notre cœur nous presse de nous y exposer sans crainte, et nous osons protester devant Dieu, qu'il nous devient encore plus cher aux jours de ses disgraces et de ses humiliations, qu'il ne le fût jamais au tems de sa grandeur et de sa gloire.

Vous savez N. T. C. F. que le chef de l'état n'osant lui-même prononcer sur des objets inabordables à son pouvoir, a consulté le chef de l'Eglise. Nous attendons sa réponse suprême. Nous souscritons sans balancer à une décision qui deviendra, par l'adhésion de l'Eglise de France, une loi sacrée à laquelle tout catholique doit respect et fidélité. Si pour prévenir de plus grand malheurs, le Saint-Siège autorise les ménagemens de la condescendance, sans comprometre la rigueur de ses principes, nous sommes prêts à

tous les sacrifices. La séparation sera douloureuse, mais du moins elle sera légitime et nous emporterons au fond de notre retraite, cette satisfaction bien douce d'avoir su accorder la paix avec nos devoirs, et notre attachement pour vous avec notre respect pour l'Eglise.

Jusqu'alors, Nos Vénérables Frères, vous êtes toujours revêtus de la jurisdiction spirituelle dont l'Eglise vous a rendu dépositaires : nous vous regardons toujours comme notre Sénat sacerdotal. On a bien pu par la violence vous dépouiller de l'exercice de vos fonctions, on n'a pas pu vous en ôter les droits. Ah! s'il ne vous est plus permis d'offrir vos vœux en présence du Peuple, gémissez du moins devant le Seigneur. Allez souvent pleurer entre le vestibule et l'autel, si vous ne pouvez plus prier dans le sanctuaire; et dans l'inaction déplorable où vous êtes réduits, sachez au moins acquitter plus que jamais la plus belle et la plus précieuse de vos fondations, celle de vous montrer en tout l'exemple du Clergé et l'édification du Diocèse.

Et vous, Pasteurs zélés, nos chers et bien aimés coopérateurs, c'est ici le moment de

vous rallier autour de votre Chef, pour opposer à l'orage nouveau qui gronde autour de vous, la fermeté de vos principes et la constance de votre foi. Avec quelle consolation nous avons vû un grand nombre de vos collégues, prévenir même nos instructions, et se hâter de nous manifester d'une manière solemnelle la pureté de leur doctrine et de leurs sentimens. Tarderiez-vous de suivre leur exemple? Malheur aux Ministres de la Religion qui pourroient jamais oublier qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Si quelques Pasteurs isolés, sans caractere et sans mission, ne craignoient pas de trahir leurs devoirs par crainte ou par ignorance, vous connoissez *la pierre ferme* sur laquelle il faut vous appuyer. Là, *où est le corps*, dit Jésus-Christ, là, doivent se rassembler les aigles. Voyez ce que deviennent les branches séparées du tronc. Songez toujours que votre gloire est inséparable de celle des premiers Pasteurs que votre véritable indépendance est toute dans la subordination, et que, comme l'Episcopat seroit bientôt anéanti, s'il se détachoit de la *Chaire principale*, vous n'auriez bientôt plus qu'un ministere précaire et avili, si jamais on pou-

voit parvenir à vous détacher de l'Episcopat.

Nous revenons à vous, Nos chers et bien-aimés Diocésains; car vous l'etes encore, nous sommes toujours votre Evêque, toujours chargé de vous distribuer le pain de la paroie, toujours répondant devant Dieu du dépôt de la saine doctrine. Unissez-vous aussi à nous pour opposer tous les efforts de votre zèle à ce torrent de nouveautés qui menace d'engloutir l'ancienne foi de ce Royaume. Ah! si vous craignez de nous en croire, croyez-en du moins à la joie et au triomphe des impies qui se vantent tout haut d'être parvenus à leurs fins. L'auroient-ils donc conçu ce projet insensé de livrer à l'irréligion une Nation entière? ou bien voudroient-ils nous donner une religion nouvelle? ou nous feroient-ils croire que celle que nous professons va sortir de leurs mains impures et plus sainte et plus imposante? et certes, N. T. C. F., où veut-on nous conduire? Croit-on que nous serons meilleurs Citoyens quand nous serons plus raisonneurs, plus inquiets dans nos recherches, plus frondeurs dans nos opinions? Est-il bien conséquent ce Peuple qui, pour se régénérer, commence par anéantir l'autorité de la Religion? seroit-il donc bien ferme sur ces bases, cet empire qui n'enchaîneroit pas sa destinée à celle de sa foi? Hélas! quand le crédit national n'existe plus, que toutes les sources de l'abondance sont taries, croit-on qu'il n'y ait d'autre moyen de sauver la chose publique, que de nous rendre impies, indifférens pour tous les cultes? écoutez un grand homme. « On énerve

» la religion quand on la change, et on » lui ôte un certain poids qui seul est ca- » pable de tenir les peuples. Ils ont dans le » fond du cœur, je ne sais quoi d'inquiet » qui s'échappe, si on leur ôte ce frein né- » cessaire, et on ne leur laisse plus rien à „ ménager, quand on leur permet de se ren- „ dre maîtres de leur religion Boss. „. Pensées profondes dont nous n'éprouvons que trop la triste vérité. On nous parle déjà de la profanation du mariage, du scandale du divorce, de la dégradation du Sacerdoce Catholique; sacrilèges projets! ne fussent-ils même que des projets : ainsi les bornes antiques une fois remuées, on ne sait plus où s'arrêter. C'est le grand malheur des innovations religieuses, d'aller toujours d'abîmes en abîmes, jusqu'à ce que tout l'édifice s'écroulant, il ne nous reste plus qu'un vaste précipice. N. T. C. F., il est tems d'ouvrir les yeux. Si la raison, si la foi se taisent, intruisez-vous du moins par vos malheurs. Voyez où vous a conduit le mépris de la Religion; voyez où devoient aboutir ces principes philosophiques, qui, depuis cinquante ans, minoient sourdement ce royaume. Elle est donc démasquée pour jamais, cette philosophie si humaine, qui n'attendoit que d'être la plus forte pour devenir persécutrice : admirez comment, pour la flétrir aux yeux de toutes les nations, la providence a permis qu'elle commençât son règne par la plus vile des intolérances, celle qui force à ne rien croire; et que le *siècle des lumières* ait surpassé en barbarie fanatiques, les siècles d'ignorance et de superstition. Repoussez donc

120

les suggestions de ces sophistes orgueilleux, dont les systêmes destructeurs ont renversé tous les empires. Revenez à ces principes invariables auxquels sont attachés vos plus chers intérêts : dans la morale, aimer Dieu et le prochain : dans la religion, Jésus-Christ et son Eglise : dans la politique, l'obéissance aux lois et l'amour pour le Roi, cette seconde religion de l'empire des Francs. Voilà tout le catéchisme, N. T. C. F., et n'en connoissez point d'autre ; c'est le catéchisme de vos Pères ; c'est celui que douze siècles ont consacré ; celui de tous les grands hommes qui ont fait la gloire et la splendeur de cette Monarchie ; et c'est encore celui sans lequel tous nos remèdes deviendroient pires que nos maux, et toutes nos nouvelles lois qu'une preuve de plus du néant de notre sagesse.

Et sera la présente Lettre Pastoral, lue et publiée, aux prônes de toutes les paroisses de notre Diocèse.

Fait à Paris, où Nous sommes retenu en qualité de Député à l'Assemblée nationale, le 14 Janvier mil sept cent quatre vingt-dix.

✠ A. J., Evêque DE CHAALONS.

A PARIS, Chez GUERBART, Libraire sur le Pont-neuf, N°. 19.